




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121008-23067-DE-1-1_0
Date de signature : 10/10/12
Date de réception : mercredi 10 octobre 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.1103**

Séance publique du

8 octobre 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ACTIVITE DE REFUGE DE LA SPA 13
REFUGE DES CHIENS EN LIBERTE (PARIS)**

Le 08/10/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/10/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Helliot BRAMI à M. Francis TAULAN, M. Gerard DELOCHE à M. Yannick DECARA, Mme Michèle JONES à Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Gérard GERACI, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Charlotte BENON, Mme Fleur SKRIVAN à Mme Michelle EINAUDI

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Charlotte BENON donne lecture du rapport ci-joint.



16.05

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Sécurité & Services aux Publics
Direction Services aux Publics
Service de la Réglementation & de la
Police Administrative & Protection Animale

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 08/10/12

RAPPORTEUR : Mme Charlotte BENON

CO-RAPPORTEUR(S) : Mme le MAIRE

Politique Publique : 16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE
ASSOCIATIVE ET COMMERÇANTE

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ACTIVITE DE REFUGE DE LA SPA
13 REFUGE DES CHIENS EN LIBERTE (PARIS) - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Comme vous le savez, nonobstant la construction du futur complexe animalier qui sera géré par voie de délégation de service public, la Ville a passé des conventions pour l'exploitation de la fourrière des chiens avec la **Société Protectrice des Animaux d'Aix-en-Provence** et l'exploitation de la fourrière des chats avec l'**Association de Défense et Protection de la Race Féline (A.D.P.R.F.)**.

Ces conventions ont pour objet de permettre l'accueil des animaux errants sauvages ou familiers capturés par des agents municipaux, les pompiers, la Police, la société chargée du ramassage (actuellement la société de **Surveillance de Protection et Capture d'Animaux Lançonnaise : S.P.C.A.L.**) ou apportés par les particuliers. Les animaux y sont nourris, soignés et, selon les nécessités, tatoués et stérilisés avant d'être soit adoptés, soit remis à leur propriétaire, soit, pour les chats, remis dans leur milieu naturel.

Les animaux non réclamés après le délai légal de garde deviennent de ce fait la propriété des gestionnaires des fourrières qui assument alors l'activité de « **refuge** » et qui peuvent alors faire l'objet, le cas échéant, d'une adoption soit à titre gratuit, soit moyennant paiement.

Avec ces mesures, la Ville assure donc pleinement sa mission à l'égard des animaux de compagnie.

Néanmoins, le nombre de places d'accueil des chiens auprès de la Société Protectrice des Animaux d'Aix-en-Provence située route de Marignane, sur le plateau de l'Arbois, s'avère insuffisant.

Aussi, la **SPA 13** Refuge des Chiens en Liberté, domiciliée 9015, Maison du Réaltor, Route de la Tour d'Arbois, dépendant de la Société Protectrice des Animaux dont le siège est à Paris, 19 boulevard Berthier, pallie cette carence en accueillant un grand nombre de ces animaux abandonnés pour les proposer à l'adoption. Dans ce refuge et contrairement aux fourrières et autres refuges traditionnels, les chiens bénéficient toute la journée de grands espaces de liberté.

Mais le fonctionnement et l'entretien des lieux ont un coût, et le montant des cotisations des membres et adhérents s'avère être insuffisant.

Le tableau ci-joint rappelle le montant de cette première subvention validée en date du 11 septembre 2012.

C'est pourquoi je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à cette association, pour son activité, une subvention annuelle forfaitaire de 5 000,00 €
- **DIRE** que le montant total de cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire *9-9212-6574-1529 subventions aux associations* qui dispose des crédits suffisants pour la couvrir.

**2012.1103 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ACTIVITE DE REFUGE DE
LA SPA 13 REFUGE DES CHIENS EN LIBERTE (PARIS)**

Présents et représentés	: 52
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10/10/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

Direction Générale Adjointe Prévention et Sécurisation & Services aux Publics
Direction des Services aux Publics
Service de la Réglementation, de la Police Administrative et de la Protection Animale

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Imputation budgétaire n°9 9212 6574 01529

Crédits disponibles : 25 000 €

N° Tiers	N° Dossier	Nom de l'Association	Subventions 2009	Subventions 2010	Subventions 2011	Subventions proposées 2012	Convention	Objet
84002	3412	SPA 13 Refuge des Chiens en Liberté (Paris)	0 €	0 €	0 €	5 000 €		

Solde

20 000 €